

# Liste de vérification de l'admissibilité

**Pour pouvoir demander à être inscrite au tableau, la personne qui fait la demande doit remplir la liste de vérification suivante :**

En ce moment, faites-vous l'objet d'une instance criminelle dans quelque territoire que ce soit?

Oui          Non

En ce moment, faites-vous l'objet d'une instance relative à votre conduite, à votre capacité ou à votre compétence engagée par quelque barreau que ce soit?

Oui          Non

En ce moment, êtes-vous accusé(e) d'une infraction en vertu de l'article 45 de la Loi de 2020 sur les services d'aide juridique ou de l'article 96 de la Loi de 1998 sur les services d'aide juridique?

Oui          Non

En ce moment, avez-vous une dette non payée envers la Société Aide juridique Ontario?

Oui          Non

Avez-vous été déclaré(e), dans une instance civile dans quelque territoire que ce soit :

- comme ayant eu recours à la fraude ou fait une fausse déclaration
- comme ayant détourné des biens
- comme étant responsable d'un abus de confiance

Oui          Non

Avez-vous été déclaré(e) par un tribunal judiciaire ou administratif :

- comme ayant commis un abus de procédure
- comme ayant commis un abus de procédure

Oui          Non

Au cours des 5 dernières années, avez-vous été déclaré(e) coupable d'une infraction criminelle impliquant une fraude, un détournement de biens ou un abus de confiance ou mettant en cause une personne vulnérable :

- au Canada, pour laquelle vous n'avez pas été gracié(é) ni obtenu de suspension de casier judiciaire ou
- dans un territoire étranger, pour laquelle vous n'avez pas été gracié(e);

Oui            Non

Au cours des 5 dernières années, avez-vous déclaré(e) coupable :

- d'entrave à la justice en vertu du Code criminel (Canada);
- d'une infraction en vertu de l'article 45 de la Loi ou de l'article 96 de la Loi antérieure;
- d'outrage au tribunal en matière civile ou pénale;
- par un barreau comme ayant commis un manquement professionnel ou fait preuve d'une conduite indigne d'un avocat impliquant de la malhonnêteté, une fraude, une fausse déclaration, un détournement de biens ou un abus de confiance ou mettant en cause une personne vulnérable;

Oui            Non

Au cours des cinq dernières années, avez-vous été congédié(e), autrement que dans le contexte d'une mise à pied ou d'un manque de travail, comme employé de la Société;

Oui            Non

Au cours des 5 dernières années, avez-vous été retiré(e) du tableau en vertu de l'article 38 des Règles (Retrait du tableau) ou retiré d'une liste en vertu de la Loi antérieure.

Oui            Non

Si vous avez répondu Oui à une des questions ci-dessus, vous n'êtes pas admissible à l'inscription au tableau d'Aide juridique Ontario en ce moment.